

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 septembre 2026

L'an 2026 et le 17 septembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 10 septembre 2026

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Délibération N° 17-09-2026 / N°103

Présents (93) : Balavoine Freddy, Barlet Yannick, Barrois Pierre, Beaumont Christophe, Bellengier Julien, Bernard Marie, Bertout Sébastien, Bonnelle Thomas, Boucly Christian, Bourdrez Pierre, Bricout Damien, Bridel Jean, Caillierez Denis, Capron Nicolas, Carton Philippe, Carvalho Yohann, Cauvet Jean-Louis, Cojon Philippe, Coppin Dominique, Arnaud Darras (suppléant de Coquart François), Corman Jérôme, Cottin Gilbert, Cuisinier Christophe, Dausse Béatrice, Debeaumont Monique, Deberles Patrick, Debureaux Alain, Decry Alexandre, Degrendele Marc, Delaporte Luc, Delassus Francis, Delattre Romuald, Delporte Michèle, Détourné Jean-François, Dionnet Pascal, Dubois David, Duchateau David, Dufay Jean-Marie, Dupuis Anne-Marie, Marie Tinchon (suppléante de Duriez Ludovic), Duriez Sidonie, Fourmanoir Maxime, François Benoit, Gabez Sylvie, Gallet Olivier, Gérard Martine, Godart Céline, Gomès Stéphane, Fabrice Hermant (suppléant de Guillemant Simon), Hémery Jean-Paul, Hemery Pascal, Henquenet Sébastien, Philippe Carbonnier (suppléant de Jacquemelle Jean-Claude), Jonard Frédéric, Jud Pierre-Etienne, Olivia Havet (suppléante de Labenne Philippe), Larivière Anne Sophie, Larivière Magalie, Lavigne Raymond, Lefebvre Guillaume, Lefetz Marie-Angèle, Legoux Hugues, Leuiller Jean-Luc, Level François, Libessart Catherine, Lieppe Yves, Locquet Stéphane, Louis Mathieu, Mestan Pascal, Meurice Geneviève, Nicolle Gérard, Petit Michel, Plaquet Frédéric, Roblot Patrick, Rogez Jonathan, Rose Alain, Anne-Sophie Porru (suppléante de Rose Christophe), Roussel Murielle, Schulz Jean-Michel, Sergier Muriel, Seroux Michel, Soyez Maurice, Surelle Sabine, Tassencourt Hubert, Tetu Harold, Théret Julie, Thilliez Arnould, Thilliez Christian, Toursel Joël, Varoqui Jean-François, Verdel Dominique, Verret Philippe, Zakrent Patrick

Représentés (11) : Brabant Carine (pouvoir à Lefebvre Guillaume), Deneuille Olivier (pouvoir à Debeaumont Monique), Descamps Roland (pouvoir à Legoux Hugues), Détourné Françoise (pouvoir à Théret Julie), Glavieux Pascal (pouvoir à Fourmanoir Maxime), Hauteceur Christophe (pouvoir à Bernard Marie), Lefebvre Philippe (pouvoir à Larivière Anne Sophie), Legrand Eric (pouvoir à Thilliez Christian), Leu Serge (pouvoir à Petit Michel), Pruvost René (pouvoir à Bricout Damien), Vasseur Guy (pouvoir à Bourdrez Pierre)

Absents (11) : Ansquin Christophe, Caron Eric, Cossart Sophie, Dekeyser Patrick, Delannoy Jean-Michel, Douchet Arnaud, Haultcoeur Jean-François, Hotte Rodrigue, Jacquemont Xavier, Ricq Arnould, Traisnel Alain

Secrétaire de séance : Mathieu Louis

Environnement : Renouvellement de la convention de délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques avec le SYMCEA sur l'Authie

Vu

- la délibération n°89 en date du 25 juin 2019 actant la délégation de compétence au Symcéa pour l'entretien, l'aménagement, la restauration du cours d'eau Authie, la protection et la restauration des zones humides ;
- la délibération n°134 du 9 septembre 2021, approuvant la convention de délégation de la compétence GEMA avec le SYMCEA ;
- l'avis favorable du Bureau en date du 2 septembre 2026

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCCA a délégué au SYMCEA une partie de la compétence GEMAPI pour la gestion de l'Authie :

➤ l'entretien, l'aménagement et la restauration d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
➤ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il rappelle également que, depuis le 1er mars 2021, le SYMCEA est devenu un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Il est donc habilité à porter cette compétence par délégation.

Il précise que depuis la délégation de compétence est mise en œuvre sur la base d'une convention de 5 ans approuvée de manière concordante par le conseil communautaire et le comité syndical du syndicat mixte le 06 octobre 2021.

L'objet de la convention est de définir notamment :

- les objectifs à atteindre,
- le calcul de la participation de la CCCA et les financements,
- les moyens humains et matériel,
- les montants prévisionnels des interventions.

Cette convention prend fin le 06 octobre 2026. Il est donc nécessaire de la renouveler.

Après en avoir échangé, le conseil communautaire procède au vote :

Résultats des votes			
Composition		Suffrages	
Inscrits	115	Pour	97
Présents	93	Contre	0
Procurations	11	Abstentions	4
Présents et représentés	104	Non votants	3

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'approuver le renouvellement de la convention de délégation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques avec le SYMCEA pour la période octobre 2026 à octobre 2031 (convention en pièce jointe).

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et toute autre pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

Le secrétaire de séance



Mathieu Louis

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/09/2026 et publication ou notification du 25/09/2026

